

LE NORD

EMPARONS-NOUS DU SOL.

La COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU NORD

ST-JEROME, 8 AOUT 1896

RÉDIGÉ EN COLLABORATION

LE NORD

Journal Hebdomadaire. Publié à St-Jérôme, comté Terrebonne, par La Cie d'Imprimerie du NORD.

Abonnement... \$1.00 par année 50 c. pour 6 mois

ANNONCES Première insertion... 10 cts la ligne Insertions subséquentes... 5 cts

Pour annonces, abonnements, impressions, etc., s'adresser à A. FISET, Gérant

Le programme de M. Laurier

Le parti libéral a voulu faire une grande démonstration à St Jean la semaine dernière. M. Béchard, qui représentait le comté d'Iberville depuis nombre d'années, a été nommé Sénateur pour faire place à l'Hon. M. Tarte, ministre des Travaux publics dans le cabinet de M. Laurier.

Le ministre des Travaux publics, n'ayant pas toujours été un fervent libéral, mais au contraire, ayant été un fervent conservateur, était exposé à se voir refusé le mandat du comté et M. Laurier a cru devoir aller en appel aux sympathies de ses vieux amis pour faire accepter la candidature de son ministre qu'il réclame son vaillant lieutenant.

Comme précaution oratoire, il a cru devoir informer son auditoire que le succès libéral dans la province de Québec était dû à M. Tarte; que les vieux libéraux n'avaient jamais eu le talent de préparer et organiser une élection; qu'ils auraient beaucoup à apprendre sous ce rapport de M. Tarte, c'est ce qui le justifiait d'avoir appelé ce dernier de préférence aux vieux athlètes du parti libéral.

Ces raisons ont paru convaincantes, et M. Tarte paraît avoir été accepté comme candidat.

Dans cette circonstance, M. Laurier paraissait devant la Province pour la première fois depuis les élections de juin dernier et surtout depuis qu'il est premier ministre du Canada; le discours qu'il devait prononcer était attendu avec anxiété par tous, car l'on avait raison de croire qu'il ferait là un discours programme.

Nous avons lu ce discours dans journaux, parce que c'était là qu'il devait être le plus fidèlement rapporté, et nous devons dire que nous n'y avons rien vu de nouveau. C'est la répétition des discours qu'il a prononcés durant la campagne électorale: étude des besoins du pays et modifications du tarif à ne pas détruire les manufactures et à protéger la classe des cultivateurs; règlement de la question des écoles de Manitoba à la satisfaction de tous; rappel de l'acte du cens électoral.

Il y a longtemps que M. Laurier nous dit qu'il pouvait régler la question des écoles à la satisfac-

tion de tous; sans entrer dans les détails, il aurait pu nous laisser entrevoir de quelle manière il va le faire; le pays tout entier, la Province de Québec surtout, s'attendait à un peu de lumière sur les moyens qu'il doit prendre.

Tout ce que nous avons appris de nouveau à ce sujet, c'est que c'est Manitoba qui va régler cette question. M. Laurier sans doute fait cette déclaration pour consoler ses concitoyens de la Province de Québec qui ont voté pour lui parce que, comme Canadien-français et catholique, il offrait plus de garantie pour le redressement des griefs de nos corégionnaires que Sir Chs. Tupper.

M. Laurier annonçant simplement qu'il va régler cette question à la satisfaction de tous à moins de six mois, s'est mis à l'abri de la critique de ses adversaires et nous avouons n'être pas capable de condamner sa politique; seulement nous devons le prévenir qu'il nous fait souffrir d'une anxiété cruelle, anxiété du malheureux qui attend la décision sur le sort qui sera son partage.

Nous devons dire, comme tous nos grands confrères, que nous féliciterons M. Laurier s'il règle cette question d'une manière satisfaisante et à aussi bref délai qu'il le dit; mais, tant petit que nous sommes, nous nous permettrons de dire que nous entretenons une grande crainte à ce sujet; nous craignons fort d'avoir à nous séparer de M. Laurier sur la signification du mot satisfaisant.

Nous avons déjà écrit dans notre journal ce que nous entendions par mesure satisfaisante au sujet des écoles de Manitoba, nous n'y reviendrons pas aujourd'hui; mais nous voulons prier nos lecteurs de se tenir sur la réserve, d'attendre l'exposé de la manière dont M. Laurier veut régler la question avant de lui accorder ou de lui continuer leurs sympathies.

M. Mowat va régler cette question pour moi, dit, M. Laurier. Pourquoi M. Mowat et non pas M. Laurier? Est-ce que cela ne laisse pas supposer que M. Mowat, protestant, arrachera un compromis à M. Greenway, protestant aussi? Est-ce que cela ne laisse pas supposer que M. Mowat, tolérant, obtiendra que M. Greenway se montre tolérant?

Qu'on ne l'oublie pas, les catholiques ont le droit d'exister au Manitoba et ce droit ne saurait convenablement être trafiqué pour celui d'être toléré.

Un compromis nous a toujours paru inacceptable; nous n'avons pas changé d'opinion; nous avons encore peur d'un compromis et malheureusement nous avons peur d'entrevoir que M. Laurier s'achemine vers un compromis et qu'il se prépare à ne pas vouloir présenter une loi devant le parlement fédéral.

La force du nouveau Ministère Fédéral

Nous avons déjà exprimé l'idée que M. Laurier aurait peut-être de la peine à diriger son ministère. Entre autres raisons nous mentionnons que ses collègues ne se montreraient probablement pas bien dociles et qu'il leur serait toujours dur de prendre le mot d'ordre de lui.

Naturellement, quand nous émet tous de semblables opinions, nous nous attendons à être combattu par nos adversaires qui, comme suprême

argument, peuvent toujours nous dire que nous sommes du parti conservateur et que, par cela même, nous sommes tenus de penser mal des libéraux.

Nous nions que telle soit la base de nos opinions et nous avons raison de nous glorifier de nos opinions quand nous les voyons partagées par des libéraux de marque comme M. James A. Fraser, ancien député libéral à la législature de la Nouvelle-Ecosse.

Au cours d'un article qu'il vient de publier dans le "Chronicle" de Glasgow, il engage ses amis libéraux à ne pas s'extasier sur le nouveau ministère et ajoute:

"L'honorable M. Laurier a sans doute formé un fort gouvernement; fort dans ce sens que ses membres sont tous personnellement des hommes forts, mais c'est le temps seul qui nous dira si tous ces hommes forts réunis formeront une administration vigoureuse. Il est rare qu'un gouvernement composé entièrement d'hommes de talent, vive longtemps. Le gouvernement idéal est celui qui a pour chef un homme puissant et habile, et des chefs de départements capables, mais dociles et laborieux. Dans le présent gouvernement, le chef ne dépasse qu'en éloquence la plupart des chefs des départements; sous d'autres rapports, il lui reste à prouver qu'il est l'égal de Mowat, de Cartwright, de Paterson, de Blair, de Davies, de Tarte et de Fielding. Ces messieurs forment une riche constellation, trop brillante peut-être pour se soumettre docilement à la voix du chef du parti.

Accentuant la critique, M. A. Fraser termine ainsi son article:

"Mais pour la grandeur de la combinaison, l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que M. Laurier a fait une erreur en ne choisissant pas les membres de son cabinet parmi les hommes que l'électorat a mis à sa disposition. Bien que pareil ministère n'eût pas été peut-être aux yeux du public aussi capable que celui-ci semble l'être, il aurait cependant donné satisfaction à beaucoup plus de monde."

A la lecture de ces lignes, on pourrait fort bien croire que l'on commence déjà à préparer les voies à une mise en demeure, pour M. Laurier, d'avoir à mériter les titres qu'il peut avoir à la direction du parti libéral. C'est ce qui arrivera nécessairement quand les collègues du premier ministre se seront laissés convaincre qu'ils lui sont supérieurs comme le dit M. Fraser.

Pour nous, ce temps n'est peut-être pas très-éloigné.

M. Tarte et la doctrine libérale

M Laurier peut-il avoir confiance en M. Tarte?

"Un vieux Libéral" vient de lancer un manifeste aux électeurs des comtés unis de St-Jean et Iberville. On y lit, entr'autres bonnes remarques:

"Est-il possible que l'homme, dans la pleine maturité de l'âge, qui pendant 15 ou 20 ans a écrit contre nous les plus atroces énormités, soit subitement devenu sincère libéral? L'honorable M. Laurier peut-il y croire, lui qui disait au Club National, le 21 mars 1894: "Nous qui sommes du parti libéral, nous avons un privilège qui peut être en même temps notre malheur. Comme l'a dit M. Préfontaine, il y a un instant, n'est pas libéral qui veut, Horace disait de son temps: "Nascuntur poetæ". Eh bien, moi je dis: On nait libéral. CELUI QUI N'A PAS LE PRIVILEGE D'ÊTRE LIBÉRAL A SA NAISSANCE NE POURRA JAMAIS LE DEVENIR; et celui qui n'étant pas né libéral le devient par la suite, manquera aux principes libéraux, et deviendra UN TRAITRE ET UN RENEGAT..... IL NE POUR-

RA PAS RESTER PARMIS NOUS."

Ces judicieuses paroles nous remettent en mémoire ce que M. Edmond Lareau disait, en 1879:

"Quand une fois on s'est compromis dans un parti politique, il n'est plus temps de changer; vous restez là, attachés, liés comme Prométhée sur son rocher, par des liens plus forts que vous mêmes. Ce serait se condamner à une carrière mal commencée. Bien peu de caractères passent par ces épreuves, et la société ne tenant pas compte de l'amour-propre sacrifié récompense rarement les désertions (C'est ce qu'a proclamé le comté de Beauharnois tout récemment). C'est peut-être rigide; mais dans les luttes de parti, cela se passe ainsi. Il faut donc bien examiner la cause qu'on ambitionne de servir avant d'entrer dans l'arène... Il y a quelque chose de plus sérieux que l'ambition satisfaisante: ce sont les contentements de l'esprit et la satisfaction d'une conscience libre."

Et cette autre idée de M. Lareau: "Il y a donc une loi des partis, loi qu'ils ne peuvent éviter, loi qui les entraîne soit au succès, soit à la défaite: libéraux et conservateurs sont tenus d'être conséquents avec leurs principes. Et de quel droit, je le demande, abandonnerait-on ainsi la logique de leurs opinions?" Par quel raisonnement arriverait-on à échapper à la philosophie de son parti, des idées politiques émises dans des programmes dans l'un ou l'autre camp?

"Je le sais bien, on a dit: La politique vit de compromis." Oui, mais avouons que chaque concession coûte à la conscience du partisan l'aveu d'une défaite ou "la honte d'un scandale." Les intriguants pour se maintenir au pouvoir "ou pour y arriver", sont toujours disposés à pallier cette conduite, mais la portion saine de la nation méprise ces moyens de combat." Monsieur Tarte pourra relire ces lignes avec avantage et se rappeler avec non moins de profit que le sentiment des libéraux de la vieille école n'a pas changé. Car il est encore vrai de dire d'eux: "Ils n'ont rien appris, ils n'ont rien oublié."

Nos richesses forestières

Sous ce titre, notre confrère le journal de Waterloo, a un joli article qui donne des détails très intéressants sur la richesse de nos forêts et en particulier, sur celles de la province de Québec.

Il est admis dans tout l'univers que le Canada possédait autrefois les plus belles forêts du monde. Depuis sa découverte, le Canada a bien perdu de ces richesses, d'après de personnes fort compétentes en cette matière, il aurait perdu au moins 60 pour cent de ces richesses forestières.

La province de Québec occupe le premier rang quant à ses richesses forestières; depuis des années elle fournit à l'exportation la plus grande quantité de bois de service. Maintenant les plus belles forêts de notre province se trouvent dans les vallées du Saguenay, du St-Maurice, de la Gatineau, de la Lièvre et sur tous les principaux affluents de l'Outaouais. Mais ces forêts tombent journellement sous la hache du courageux défricheur qui s'enfonce de plus en plus dans la forêt pour s'emparer d'un sol riche et fertile.

Tout de même, nous conseillons aux colons d'être prudents dans la destruction qu'il fait de la forêt, il ne doit détruire les arbres qui doivent faire place à d'abondantes moissons qu'avec prudence et raisonnement: car il est certain qu'avant peu d'années, nos forêts auront pris plus d'importance; il arrivera un temps, et ce temps n'est pas éloigné suivant nous, que le terrain laissé en forêt, surtout celui qui n'est pas parfaitement

cultivable sera plus riche que celui qui est cultivé.

Quand nous parcourons les cantons du nord nous sommes toujours surpris du véritable gaspillage que font les colons qui s'attaquent à la forêt. Beaucoup d'entre eux ne se font pas scrupule de déboiser des parties extrêmement rocheuses ou montagneuses qui ne donneront du pâturage qu'une année ou deux et qui n'auront après, aucune valeur. Mais ces colons nous diront: "A quoi bon tous ces sapins, ces épinettes, ces saules, ces trembles qui par eux-mêmes n'ont aucune valeur, il faut aussi bien les brûler que les laisser en place."

L'on se trompe étrangement en faisant ce raisonnement, à l'heure qu'il est ces arbres ont beaucoup de valeur pour la pulpe de bois et j'oserais dire qu'ils ont presque autant de valeur que nos plus beaux bois de service, et, si l'on en juge par la consommation toujours croissante de ces bois que l'on croyait être inutiles il y a quelques années, il arrivera un temps où ces essences seront des plus recherchées.

Dans ce cas, pourquoi le colon détruirait-il ces bois sans une absolue nécessité. Je le demande en toute sincérité et je ne comprends pas pourquoi il se détruit annuellement pour des millions de piastres de ces bois précieux.

Vous êtes allés sans doute amis lecteurs, faire une excursion jusqu'à Labelle sur le chemin de fer Montréal et Occidental. N'avez-vous pas été péniblement surpris de voir sur tout le parcours de cette ligne ces monts dénudés qui jadis étaient couronnés d'une forêt d'épinettes de sapins etc. Ces montagnes aujourd'hui recouvertes des mêmes essences représenteraient des millions de piastres, mais ces sommes sont disparues en fumée sous l'imprévoyance du colon et il ne reste plus de ces forêts qu'un sol ingrat, rocheux qui n'a plus aucune valeur.

Que l'expérience du passé instruisse le colon de l'avenir, et que celui-ci ne détruise aucun arbre de la forêt sans une absolue nécessité; car chacun d'eux représente une valeur commerciale qu'il est bon d'apprécier.

Peitites notes politiques

Hier a eu lieu la réélection de la plupart des ministres du cabinet Laurier. Dans notre province, les honorables MM. Laurier, Fitzpatrick, Joly et Fisher ont été élus par acclamation. L'Hon. M. Tarte ne sera mis en nomination dans St-Jean que le 3 août prochain. Dans Ontario, les honorables MM. Cartwright et Mulock ont été élus par acclamation. Il en a été ainsi de l'Hon. M. Borden, de la Nouvelle Ecosse, et de l'Hon. M. Davies, de l'Île du Prince-Edouard. Les autres ministres seront réélus plus tard.

On annonce d'Ottawa que plus de 5,400 demandes d'emploi ont été reçues par les nouveaux ministres depuis leur arrivée au pouvoir.

"C'est vrai dit le Globe d'avant hier que les évêques catholiques n'ont pas droit à des faveurs des chefs libéraux. Le parti libéral ne leur doit rien. Notre victoire a été gagnée malgré leur opposition active et violente. Ils ont tous mis en œuvre pour obtenir que le régime du gaspillage et du boodlage continue. Ils n'ont contribué en rien à notre triomphe. Qu'il soit donc bien compris qu'ils ne doivent pas espérer recevoir de nous quelques chose sous le faux prétexte."



FATHER KOENIG'S NERVE TONIC. FORTES PREUVES. Je soussigné les premiers ataqes d'Épilepsie en novembre 1878, je résidais à New York, je occupais les meilleurs médecins, qui ne purent qu'empêcher le développement de la maladie; mais qui finit par me rendre à Canada. Depuis j'ai essayé d'innombrables remèdes et occupé les meilleurs médecins, mais rien ne m'a soulagé, jusqu'à ce que en septembre 1880, je fus guéri par le Nerve Tonic de Père Koenig, depuis je n'ai pas eu une seule ataqe.

Une Grande Bénédiction. Mon enfant de 2 ans, avait depuis deux mois de très fortes ataqes de l'Épilepsie de Saint Guy, sans lui avoir donné des remèdes sans succès; il avait cessé de manger et ne dormait que quelques heures par jour. Ce remède a été préparé par le Père Koenig, de Fort Wayne, Ind., depuis 1876 et est maintenant préparé sous sa direction.

AGENTS E. MCGALE, 2123, rue Notre-Dame, Montréal. LAROCHE & CIE, Québec.



Le Pectoral-Cerise d'AYER

UNE VIE SAUVÉE EN PRENANT Le PECTORAL-CERISE d'AYER. "Il y a plusieurs années, j'ai attrapé un fort rhume accompagné d'une toux terrible qui ne me donnait de repos ni jour ni nuit. Un ami m'envoya une bouteille de Pectoral-Cerise d'Ayer. Quand j'eus pris la bouteille entière, j'étais complètement guéri et je crois que le Pectoral-Cerise d'Ayer m'a sauvé la vie." - W. H. WARR, Lowell, Mass.



PAIN-KILLER

LE GRAND Remède de Famille de ce Siècle. Prenez l'EXTÉRIEUR si vous êtes souffrant, l'INTÉRIEUR si vous êtes souffrant. Employez à l'EXTÉRIEUR si vous êtes souffrant, l'INTÉRIEUR si vous êtes souffrant. Aucun remède n'a obtenu une popularité si grande - autant d'opinions.

M. JOSEPH CORBEIL

A succédé au Dr DeMARTIGNY Comme Agent des Assurances suivantes: Royal, Queen, Imperial, Phoenix, Commercial Union. St-Jérôme, 15 Juillet 1896.

Notes Locales

—Pour ses effets curatifs réels, la Salsepareille d'Ayer en vaut au moins trois de toute autre marque.

—Madame Joseph Labelle mère de Madame Joseph Grignon le protonotaire du district est dangereusement malade.

ON DEMANDE des apprentis, filles et garçons à la Manufacture de Cigares SMITH, FISCHER & Co.

—La Vigueur des cheveux d'Ayer donne à la chevelure vitalité, lustre, et fraîcheur, et la rend souple et brillante.

—M. R. Larouche nous prie d'annoncer qu'il prendra au pair l'argent américain percé ou autrement en échange de marchandises ou même d'argent canadien. Une visite est respectueusement sollicitée.

—Le cirque Wallace a été un succès tous ceux qui ont assisté aux représentations, se plaisent à dire que St-Jérôme a été favorisé pour la première fois d'un cirque qui en valait la peine.

—Certaines rumeurs nous annoncent que St Jérôme sera doté avant peu d'une gare convenable. Tant mieux il est grandement temps que la compagnie du Pacifique y pense sérieusement.

—La rivière du Nord est excessivement basse et pour cause car de puis quelque temps il fait une grande sécheresse. Un peu de pluie ferait du bien maintenant que les foins sont terminés et qu'ils ont été faits en très bon ordre.

—Les sauterelles disparaissent nous disent la plupart des cultivateurs des environs; tant mieux, dans ce cas nous aurons une excellente récolte cette année à part la récolte du foin qui est dans la moyenne, tout le reste offre la plus belle apparence.

—Nous regrettons d'apprendre la mort de Madame William Gauthier qui a eu lieu hier, vers midi et demi, le 4 du courant. Madame Gauthier a souffert avec une résignation vraiment angélique les épreuves du dernier moment. Nos plus sincères condoléances à la famille implorée.

—Voulez vous faire des épargnes en achetant vos marchandises à bon marché tel que tweeds, serges, cachemires, étoffes à robes, indiennes, flanellettes, coton, etc etc, de 15/00 à 20/00 à meilleur marché qu'ailleurs.

Allez chez I. A. Leduc.
Bloc Bruno Beaulieu.

—Dame rumeur annonce pour le commencement du mois prochain, le mariage de l'un de nos célibataires endurcis. Elle répète partout que M. A. Bigonnesse marchand de cette ville va se décider à prononcer le grand oui avec une jolie montréalaise. Nos souhaits les plus sincères de bonheur.

—L'incendie qui s'est déclaré sur les terrains de l'exposition n'em pêchera en rien l'exposition d'avoir lieu aux dates spécifiées, c'est à dire, du 11 au 19 septembre, 1896. Les entrées seront fermées le 31 août. Veuillez les faire parvenir au plus tôt.

S. C. STEVENSON,
GÉRANT et SECRÉTAIRE.

—Melle Agnès Pepin se fait un plaisir et en même temps un devoir de remercier tous ceux et celles qui ont pris part au concert qui a eu lieu lundi dernier; entr'autres Melle E. Gibault, M. Boivin, A. La pointe, et remercie aussi le public d'avoir bien voulu l'encourager.

MM. J. B. Rolland, Dr J. E. Pré vost, Dr Emmauel Fournier, E. Rodier, La Pepin, B. Nantel avocat R. Mailhot, M. Gendron et Léopold Pepin méritent des remerciements tout particuliers.

—Voulez vous acheter des coupons bon marché allez chez R. LA-LOUCHE "Marchand" ou il se vend des coupons de TOILE, FLANELLETTE, COTON BLANC et COTON JAUNE CROISÉ pour 1 CENT la verge. Ces marchandises proviennent d'un feu, alors ce n'est pas surprenant qu'elles se vendent à un aussi bas prix. R. LAROU-CHE.

—Les étrangers continuent à affluer dans notre ville et surtout dans les cantons du Nord. A Ste-Agathe il y a tant de touristes qu'on ne sait plus où les loger. Qui aurait dit, il y a quelques années, que l'on aimerait tant le Nord? Mais patience, ce n'est que le commencement. Les cantons du Nord ont encore quelques autres joyaux, à dévoiler aux yeux du public voyageur.

LA JUSTICE DANS LE NORD

I
Quelques considérations générales sur son administration.

Nous voulons aujourd'hui attirer l'attention de nos gouvernants sur l'administration de la justice dans les Cantons du Nord.

Comme tous le savent il y a à St-Jérôme la Cour de Circuit du Comté de Terrebonne ayant juridiction seulement pour le comté; puis la Cour de Circuit et la Cour Supérieure siégeant à Ste-Scholastique et ayant juridiction dans le district. Ensuite à St-Jérôme, St Sauveur, Ste-Adèle, Ste-Agathe et St-Jovite, il y a la Cour des Commissaires n'ayant juridiction que jusqu'à vingt-cinq piastres et que pour certains objets déterminés. Quant aux Cantons Clyde, Joly et Marchand et aux régions du Nominique et de la Lièvre, il faut aux justiciables se rendre à Hull ou à Papineauville pour trouver un tribunal quelque soit le montant réclamé. De même que les Cantons Morin et Arundel doivent aller à St-Scholastique.

On comprend facilement les énormes frais que cet état de choses occasionne nécessairement et quand on voit que ces frais tombent justement sur la classe qui a le plus besoin de protection — les colons —, l'on se demande s'il n'y aurait pas là une lacune déplorable dans l'administration de la justice et si le législateur ne pourrait y porter remède.

Il est un axiome incontestable que la justice doit être égale pour tous et que son administration doit la rendre à portée de tous. Or que voyons-nous? Nous voyons que les justiciables de toute la partie nord du Comté de Terrebonne depuis Ste-Adèle et Ste-Marguerite, des Cantons Howard, Morin et Arundel dans Argenteuil et de la partie sus mentionnée du Comté d'Ottawa sont obligés de venir à St-Jérôme ou de se rendre à Ste-Scholastique ou à Hull pour intenter une action de \$26.00 ou même d'un moindre montant, mais échappant à la juridiction de la Cour des Commissaires!

Si la cause est contestée, on peut se faire une idée des frais énormes que la partie perdante aura à payer pour ses témoins et pour l'huissier.

Nous connaissons personnellement des causes — dont nous pouvons donner les numéros et les noms des parties — où le montant accordé par le jugement était au-dessous de \$25.00 c'est-à-dire de la quatrième classe d'action, et où la partie perdante a été obligée de payer au-delà de \$35.00 pour les frais des témoins.

Et maintenant que dire des causes criminelles qui s'élèvent? Il n'y aura qu'une voix parmi tous ceux qui ont pu être mêlés à ces causes soit comme parties ou comme avocats ou comme témoins pour dire qu'ici encore il y a des réformes à apporter et de grandes réformes. Mais n'anticipons pas et réservons cet aspect de la question pour un article distinct et séparé.

Nous étudierons prochainement le fonctionnement de la Cour de Circuit siégeant à St-Jérôme et à Ste-Scholastique et de la Cour des Commissaires siégeant aux endroits déjà mentionnés et nous examinerons si ces Cours sont suffisantes pour cette partie importante de la Province. Nous donnerons aussi quelques statistiques qui plaideront éloquentement en faveur de notre thèse. Puis, si nos articles sont écoutés, nous prendrons la liberté de suggérer un remède efficace qui

donnera satisfaction aux intéressés et qui est demandé à grand cri par les populations de ces régions.

Et—faut-il le dire?— nous n'hésitons pas à croire que nous serons favorablement écoutés par nos gouvernants qui ont tout protégé et qui protègent tout encore dans cette intéressante région. Nous attirons l'attention de l'Honorable G. A. Nantel, Commissaire des Terres de la Couronne sur le sujet et nous ne doutons pas qu'il se fasse notre interprète auprès du Cabinet dont il fait partie pour nous rendre justice.

JUSTICIAIRE.

La question des Ecoles

Nous terminons un article que nous publions aujourd'hui en disant que nous craignons que M. Laurier ne se prépare à trouver un prétexte pour ne pas présenter une mesure devant le parlement au sujet des écoles.

Cet article était écrit quand il nous est arrivé une dépêche de Winnipeg justifiant nos prévisions.

Winnipeg, 1er — Dans une entrevue au sujet de l'envoi de M. Laurier pour le règlement de la question des écoles, plusieurs prêtres ont déclaré que cet envoyé n'était jamais parti, ou du moins qu'il n'était jamais arrivé ici. Un d'entre eux n'a pu s'empêcher de rire de cette nouvelle et a dit que le "North West Review," organe officiel du clergé avait répété maintes fois dans ses articles que les écoles séparées seules donneraient satisfaction aux catholiques. Ceci, a ajouté les prêtres en question, devait être suffisant pour montrer combien sont peu fondées toutes les nouvelles qui nous arrivent de l'Est.

Le clergé est donc déterminé à avoir les écoles séparées, mais il ne faut pas oublier que les libéraux français de la province ont formé ces jours derniers une association dans le but de supporter M. Laurier, et de lui aider à régler la question des écoles. Ils ont agi ainsi d'après des instructions d'Ottawa. Tous les catholiques sont restés jusqu'à présent unis sur la question mais on dit maintenant que si le gouvernement Greenway offrait un compromis acceptable, pour faciliter la tâche de M. Laurier, les libéraux français de la province l'accepteraient en dépit des protestations du clergé. Si Mgr Langevin s'en tenait, malgré tout, aux écoles séparées, M. Greenway et M. Laurier chercheraient à lui répondre que la très grande majorité des catholiques a accepté le compromis et que l'épiscopat seul veut les écoles séparées. L'argument, on le voit, serait très fort pour M. Greenway.

Les terres nouvelles

Le mouvement de colonisation se continue toujours dans la vallée de la Rouge. Les cadres des territoires arpentés le long de la rivière sont remplis et les colons demandent des lots dans l'intérieur. Pour ne pas ralentir ce mouvement, le Commissaire des terres de la couronne a décidé de faire terminer l'arpentage du canton Lynch et d'ordonner l'arpentage d'une partie d'un nouveau canton qui portera le nom de Nantel d'après l'usage consacré depuis longtemps, qui veut qu'à l'avènement d'un nouveau commissaire, on donne son nom à un canton nouveau. M. J. H. Leclair, arpenteur de cette ville, est actuellement à faire cet arpentage.

Le territoire qui va être livré à la colonisation est au-delà de cent milles en superficie; il renferme plusieurs lacs et entre autres, le Lac Chaud; il est de plus traversé par la rivière Rouge, le Ruisseau froid, le Ruisseau chaud et le Ruisseau Macaza.

Ce territoire se trouve, à l'Est du canton Marchand et vis-à-vis l'église de l'Annonciation.

Dès cet automne, les colons pourront le visiter et se choisir des lots avec avantage.

A VENDRE

Une excellente ferme. A plus 100 acres, avec bonne grange et autres bâtiments. A peu près 90 acres maintenant en culture, situé dans la paroisse de St-Andrews, comté d'Argenteuil.

S'adresser à
JOHN MACGREGOR,
(Rivière Rouge)
St-Andrews P. Que.
1-7-96, 6 ins.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC } AVIS
District de Terrebonne }
COUR SUPERIEURE
L'Acte des Elections Fédérales contestées et ses Amendements.

In Re
Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le District Electoral de Deux-Montagnes, dans le District Judiciaire de Terrebonne, tenue le seizième et vingt-troisième jours de juin mil huit cent quatre-vingt-seize, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

JULES LAPOINTE,
Pétitionnaire.
Et
JOSEPH ARTHUR CALIXTE ETHIER,
Défenseur.

AVIS est par le présent donné qu'une pétition a été présentée en vertu de l'Acte des Elections Fédérales Contestées contre l'élection de Joseph Arthur Calixte Ethier, Ecuyer, comme membre du Parlement du Canada, représentant le District Electoral des Deux-Montagnes.

Daté à Ste-Scholastique ce premier jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-seize.
DOSIÈRE DUPRAS,
Officier-Rapporteur.

AVIS
AVIS est par le présent donné qu'une pétition a été présentée en vertu de l'Acte des Elections Fédérales Contestées contre l'élection de Léon Adolphe Chauvin, Ec., comme membre du Parlement du Canada, représentant le District Electoral de Terrebonne.

Daté à Saint-Jérôme, ce premier jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-seize.
L.S. DE G. LACHAINE,
Officier-Rapporteur.

Salsepareille
Pilules enduites de Sucre
BRISTOL
BRISTOL
BRISTOL

Pour le Foie, l'Estomac et le Sang.
Elles soulagent et guérissent les Rhumatismes, la Goutte et les Maladies Chroniques.
Elles nettoient et purifient le Sang.
EN VENTE PARTOUT.



Mrs. May Johnson.
Les Pilules d'Ayer
"Je prends depuis plusieurs années les Pilules d'Ayer et j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats."
Pour l'Estomac et le foie

ainsi que pour la guérison des migraines les Pilules d'Ayer sont sans égales. Elles sont faciles à prendre et sont les meilleures médecines de famille que j'aie jamais connues."—Mrs. MAY JOHNSON, 363 Rider Ave., New York City.

LES PILULES D'AYER
Les plus hautes récompenses à l'Exposition Colombienne.
La Salsepareille d'Ayer pour le Sang.

PEPIN, VILLENEUVE & CIE.,
TOUJOURS EN MAINS :
Épinette, Pin, Pruche, Cèdre, Bois préparé de toute épaisseur, Bois franc, bois blanc, Lattes, Moulures, bardeaux sciés, Clapboard, Douves et Fonds de baril.

FERRI FACIAS de BONIS et de TERRIS
Cour Supérieure.
District de Terrebonne,
Sainte-Scholastique,
savoir: No 338.

DAME MARGUERITE RICHER, demanderess; contre DAMR MARIE PHILLOMBÈNE SAURIOL et vir, Défendeurs, savoir:

1o Un lot de terre situé en la paroisse de Sainte-Scholastique, district de Terrebonne, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse, sous le numéro deux cent-dix-neuf (No. 219)—avec bâtisses y érigées.
2o Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné aux mêmes plan et livre de renvoi officiels sous le numéro deux cent huit (No. 208)—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Scholastique, le district de HUITIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain (1896).
LAPOINTE & PREVOST,
Shérif,
Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 2 juin 1896.

The D. & L. Emulsion
Est inestimable, si vous êtes épuisé, car elle constitue à la fois un aliment et un remède.
L'Emulsion "D. & L."
Assurera votre rétablissement, et votre santé se trouve compromise.
L'Emulsion "D. & L."
Est la meilleure des préparations à l'huile de Foie de Mer, la plus agréable au palais, tolérée par les estomacs les plus délicats.
L'Emulsion "D. & L."
Est prescrite par les premiers médecins du Canada.
L'Emulsion "D. & L."
Est un merveilleux reconstituant; il rendra l'appétit.
50c. et \$1 la Bouteille
Assurez-vous que l'on vous livre la véritable.
D. & L. BOTTLE
DAVIS & LAWRENCE CO., LTD.
MONTREAL

L'ANEMIE OU APPAUVRISSEMENT DU SANG...
est la plus fréquente et la plus grave des maladies de l'époque, parce qu'elle frappe indifféremment les deux sexes aux différents âges de la vie.
L'appauvrissement du sang conduit généralement à l'épuisement, aux affections du cœur, à la consommation, à l'extrême faiblesse, puis à la mort.
Il faut donc pour combattre cette maladie funeste, un tonique énergique pour enrichir le sang, donner appétit, rendre la digestion facile et le sommeil paisible. Le
VIN ST-MICHEL..
contient tous les éléments nécessaires à combattre cette maladie. Il agit promptement et infailliblement. 25,000 certificats attestent les guérisons produites par ce stimulant hors ligne.

ARRACHE PATATES

Cette MACHINE peut arracher 6 arpents de patates par jour. Elle est garantie pour faire l'ouvrage mentionné dans notre catalogue. Demandez notre catalogue.
PRESSE A FOIN EN ACIER

Les chevaux font le tour complet et se fatiguent beaucoup moins qu'avec les presses à un demi-tour. La grande partie de cette machine est en acier.
Il n'est pas nécessaire avec cette machine que les chevaux soient au même niveau que la presse. Nous fournissons avec cette presse les ferrements pour faire une machine pour préparer les broches.
Voyez notre Agent Local.
M. Moody & Sons,
Bureau Principal et Manufacture,
Terrebonne, Que.
LOUIS CORBEIL, Agent, ST-JEROME.
Bureau à Montréal :
10, 12 & 14 rue Laflotte

ENFIN

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir et ainsi tous les contribuables de la ville qui ont des enfants que M. M. les commissaires de la ville de St-Jérôme ont engagé les Frères des Ecoles Chrétiennes pour donner à notre nombreuse jeunesse l'éducation et l'instruction dont elle a besoin.

Il est certain que ces religieux, s'ils suivent leurs traditions doteuront St-Jérôme de l'une des meilleures maisons d'éducation de la province.

Rien ne leur manque pour arriver à ce but, ils sont dans un excellent centre. Ils ont une bonne maison et un magnifique terrain à leur disposition.

Nous augurons donc les meilleurs résultats de cet engagement et nous félicitons MM. les commissaires de l'avoir fait.

Le nouveau pont

Maintenant que nous avons des religieux pour notre collège, il est à propos de se demander si réellement l'on va construire ou plutôt terminer, le nouveau pont qui reliera ce collège à toute la partie nord-ouest de notre ville. C'est une question importante à décider et nous espérons bien que dans le règlement de cette question, il ne se mêlera pas de cet esprit de partisanerie que certaines gens semblent vouloir mettre quand même en toute chose.

Avant tout, il faut être juste et c'est la justice que demande l'une des parties les plus considérables de notre ville.

JUSTICIA.

Concert d'adieux

NOTE — Nous regrettons d'avoir reçu la communication suivante trop tard pour la publier dans le Nord de la semaine dernière.

Monsieur le rédacteur, En véritable ami de Saint-Jérôme et de ses gloires, pour ne pas tenir compte des autres motifs, je n'ai pas manqué d'assister au concert donné hier par celle que nous nous plaisions tous à appeler notre cantatrice. J'ai été heureux de voir que notre appel à l'encouragement a été entendu et que le public Jérôme s'est montré bon appréciateur d'une pareille fête musicale.

C'est vous dire que l'assistance était relativement considérable. J'ai d'ailleurs lieu de croire que les parties les plus intéressées en sont elles-mêmes satisfaites. Mademoiselle Pepin verra sans doute le témoignage de la sympathie qu'entretenaient à son égard tous ses amis de Saint-Jérôme au moment où elle entreprend la traversée de l'océan pour compléter ses études musicales.

C'est avec plaisir que j'ai remarqué aussi la présence d'un bon nombre de fidèles amis de notre ville, citoyens de Montréal, Sainte-Scolastique, Sainte-Agathe et autres places environnantes.

S'il faut maintenant vous parler comme vous me l'avez demandé, du programme lui-même et de son exécution, je le ferai dans la mesure de mes forces, c'est-à-dire au point de vue du gros public qui ne connaît pas un mot des règles de l'art musical. C'est peut-être le meilleur point de vue si l'on admet qu'un concert doit être préparé surtout de manière à charmer l'auditoire qu'il aura.

Après l'ouverture de rigueur, un duo de piano, nous avons entendu un chœur tiré de *Mireille*, opéra de Gounod, exécuté par trente jeunes filles. Vous verrez par la suite que je ne suis pas décidé à touter tout irréprochable, mais je puis dire que ce chœur tant par son cachet tout particulier que par son exécution a été le clou de la soirée. Chacun a admiré sans retenue l'entrain et le brio avec lequel il a été rendu. Pour ceux qui savent ce qu'il en coûte de travail et d'efforts pour obtenir un pareil résultat avec les éléments que l'on peut trouver dans une petite ville comme la nôtre, il sera aisé de croire que Mlle. Pepin a été chaleureusement félicitée par tous les connaisseurs.

Ce chœur nous a fait connaître une élève de notre cantatrice, Mlle Marie-Anne Pepin dont les talents étaient déjà bien connus, dit-on, dans les salons. Elle s'est acquittée à merveille de son solo en montrant qu'elle possédait une voix réellement cultivée. Je passe sous silence Mlle. Fabiola Rodier, qui d'ici à quelque temps encore sera classée parmi les débutantes. M. René Magnan exécuta ensuite "Concerto" de Bannat sur la clarinette. Je n'ai jamais comprise la beauté de cet instrument, ce qui ne diminue en rien les mérites de M. Magnan qui a été largement applaudi. La réputation

de notre ami n'est plus à faire du reste: en ce moment même il vient d'être appelé à prendre part à un grand festival musical qui a lieu à Niagara.

Le cinquième article du programme nous annonce "Le grand air de *Si j'étais roi*" par Mlle. Marie-Anne Pepin. Cette dernière a bien triomphé des difficultés de ce morceau de haute volée, sans toutefois que son succès ait égalé celui qu'elle a obtenu dans son solo de *Mireille*.

M. Raoul Masson de Terrebonne avait gracieusement consenti à remplacer celui qu'il faisait défaut au dernier moment. Il a chanté un morceau dont le nom m'échappe mais qui a été fort apprécié par l'auditoire, si l'on en juge par les vifs applaudissements qui l'ont accueilli.

J'ai entendu ensuite pour la première fois de ma vie un trio de piano. Ce sont Mlles. Lapointe, Boivin et Leclair qui ont joué "Bucéphale" de Haubert. Une de ces demoiselles m'a recommandé de ne pas les oublier dans mon rapport. Ce morceau ne m'a pourtant paru dit grand-chose. Si, pourtant, j'ai été épaté... et l'affaire m'a paru un tour de force, étant données les fantaisies actuelles de la mode sur les marches.

Le chœur "Bergerette" de Du Bois a été rendu avec une perfection qui s'éloigne un peu de celle du chœur de *Mireille*. Nos jeunes filles ont été longuement applaudies par l'auditoire. Evidemment on n'avait pas décidé d'avance l'attitude à prendre en cette occurrence, car le manque d'entente nous a faits spectateurs de scènes à révérences fort pittoresques. La soliste, Mlle. Annette Lapointe, bien comme des habitués du mois de Marie a révéillé l'assistance un joli timbre de voix. Je sais cependant que ce timbre devient tout-à-fait exquis quand celle qui le possède parvient à se débarrasser d'une espèce de gêne qui semble assiéger la gorge et enlève son naturel à la voix.

Mlle. Corbin, une jeune fille de seize ans à peine, que ses capacités ont déjà fait remarquer par les principaux musiciens de Montréal, a joué une rhapsodie de Litz avec un talent que je me garderai bien d'apprécier tant il surpasse ma faculté de percevoir la musique savante et profonde.

La professeur Saucier de Montréal que sa réputation a précédé ici avait donné son concours à Mlle. Pepin et chanta "Le Vaillon de Gounod" et "Les Deux Grenadiers" de Schumann. Son éloge n'est plus à faire.

Au cours du concert, l'héroïne de la soirée a chanté le "Duo des Hirondelles" tiré de *Mignon* avec M. Saucier. "La Reine de Saba" (extrait que j'ai l'audace d'avoir pour morceau favori, et enfin une chanson anglaise par déférence pour l'élément de langue anglaise qui était largement représenté dans la salle. (Je supprime les rappels)

Pour juger celle qui a mérité l'appellation de *favrette* je m'en rapporte à vos opinions que j'ai entendu exprimer par ceux qui connaissent. De l'aveu de tous, Mlle. Pepin a remporté hier soit un triomphe artistique ou simplement égalé. Elle a tenu plus que jamais la salle entière sous le charme de sa voix si riche et si pleine. Son timbre pur et sonore faisait les délices de son auditoire et remplissait d'orgueil les Jérômeiens qui espèrent donner un jour à notre étoile artistique dans la parsonne de Mlle. Pepin. Un mot bien banal, mais bien vrai dans la circonstance se retrouvait sur toutes les lèvres: elle s'est surpassée! Qu'il nous soit permis d'adresser tous les hommages qu'elle a déjà reçus d'offrir nos humbles félicitations pour son succès personnel et pour celui du concert qu'elle a organisé, ainsi que nos souhaits de prompt réussite dans ses études qu'elle va entreprendre. Nous savons, du reste, qu'elle se propose de profiter de son voyage, ce qui veut beaucoup dire pour ceux qui connaissent son énergie. Ainsi donc, bon voyage, prompt succès, retour prochain.

Pour revenir à nos autres amies de tout à l'heure, je vous dirai, mesdemoiselles, que si mes jugements par hasard, ne vous flattent qu'à demi vous devez vous souvenir que tout ce qui se fait en public entre dans le domaine de la critique. D'ailleurs vous pouvez vous consoler facilement en vous disant que je ne connais pas ça, c'est évident, ou, encore, que je suis un grincheux, comme, du reste, tous les

VIEUX GARÇON (S)
Saint Jérôme, 28 juillet 1896.

L'ACCIDENT DE ST-AGATHE

Quelques renseignements supplémentaires.

Nous recevons des détails supplémentaires sur le triste accident de St-Agathe des Monts. Les voici:

Le jeune Parent avait, avec un de ses petits camarades, construit une embarcation, qui ne remplissait l'événement ne l'a que trop prouvé—aucune des conditions exigées par les règles de l'art nautique. Le bateau achevé, les deux jeunes gens voulurent l'essayer de suite à 5.30 hrs hier soir, dans la petite rivière dont nous avons parlé. L'embarcation mal équilibrée chavira et les deux petits amis tombèrent à l'eau précisément là où la sciure de bois est déversée près du rivage. Il est impossible de nager dans cette boue liquide, trop lourde pour permettre les mouvements et pas assez pour soutenir le poids même d'un enfant.

Un jeune homme qui se trouvait là, M. Renaud, quoique ne sachant pas nager, se porta courageusement à leur secours, mais il enforça aussitôt et cependant parvint à jeter une corde aux naufragés. L'un d'eux, le fils de M. Brown, parvint à gagner la rive, l'autre, hélas! ne put être ramené qu'au bout de quelques instants qui furent trop longs pour éviter une asphyxie complète causée par la sciure de bois. Malgré tous les efforts du Dr Grignon, de Ste Agathe, appelé immédiatement, on ne put le ramener.

Il est impossible de dépeindre la douleur des deux frères du jeune Parent, en constatant l'inutilité de tous les secours et la pénible impression ressentie par les familles Préfontaine, Archambault, Roland, Dugas, qui se sont rendues immédiatement à la scierie Mariver.

La cause de semblables accidents on la connaît bien. C'est simplement l'imprudence d'enfants trop jeunes pour connaître le danger, qui s'exposent au péril avec la plus imprévoyante inconscience. Il n'y a pas à insister sur ce point confirmé cette année même par d'autres malheurs arrivés sur l'Ottawa et à Montréal.

Aussi, en déplorant, comme tout le monde le fait ici, ce douloureux événement, en prenant la part la plus vive au deuil de la famille Parent si cruellement éprouvée, pensons-nous qu'il convient d'ajouter qu'il y a là un accident dont le lac de Ste-Agathe n'est nullement responsable. C'est en dehors qu'il a eu lieu, et s'il a appelé le souvenir d'un tragique incident qui s'y est produit, il y a dix ans et dans lequel trois jeunes filles venues de Montréal, ont perdu la vie, il n'y a aucune conséquence fâcheuse à en tirer contre la sécurité absolue qu'offre la navigation du lac des Sables.

Les nombreux amateurs de la pêche, des beaux paysages et du bon air qui sont ici, savent à quoi s'en tenir sur ce point: ils savent qu'il est difficile de trouver un lac donnant plus de garantie à tous les points de vue pour le canotage.

Il y aura toujours des imprudents: ceci est vraie. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que depuis dix ans, il ne s'est pas produit sur le lac Ste-Agathe d'accidents et nous tenons à le constater dans l'intérêt des familles qui auraient l'intention de visiter ce charmant pays.

Un Touriste

NOTRE INDUSTRIE LAITIÈRE

Il y a dans la province de Québec 1.467 fromageries et 307 beurrieres. Comme l'on voit, c'est un nombre respectable qui montre l'importance de cette industrie. Dans un seul comté, celui de la Beauce, l'on compte 33 fromageries et 9 beurrieres; il y a 5 des beurrieres et des fromageries dans tous les comtés de la province de Québec. Les comtés où il y a 40 fromageries et plus ne sont pas rares.

Ces chiffres ne démontrent-ils pas d'une manière éloquentes les progrès réels qu'a faits la province de Québec en agriculture? Certainement. Tout homme désintéressé, sans esprit de parti, reconnaîtra que notre gouvernement provincial est pour la plus large part, la cause de ce mouvement vers le progrès. Naturellement, des adversaires politiques peu scrupuleux et avides du pouvoir traitent ces progrès d'engin électoral; ils affirment que toutes les conférences qui ont été données sur l'agriculture par les missionnaires agricoles et par d'autres conférenciers compétents n'ont été faites que dans un but politique, enfin ils tâcheront par tous les moyens de dénaturer les intentions de ceux qui ont été la cause de ces progrès en agriculture dans notre province depuis quelques années. Mais les faits sont là et les cultivateurs sauront bien reconnaître en temps et lieu ceux qui leur auront fait du bien.

Mais pourrait-on me dire: "Qu'ont-ils donc fait tant pour le cultivateur ces gens là? Le beurre se donne, et c'est à peine si l'on peut avoir six ou sept centins pour le fromage." C'est vrai, notre industrie laitière traverse une crise sérieuse de ce temps-ci; mais est-ce seulement dans la province? C'est général, il en est de même dans tous les pays qui produisent du beurre et du fromage. Allez au Danemark, le pays où l'industrie laitière est le plus prospère, vous y trouverez le même état de choses.

Ectez à dire pour cela que l'industrie laitière ne paye plus. Pas du tout, et cette année, il se fabrique autant de fromage et de beurre que les années dernières; mais d'un autre côté l'on tâche de faire produire aux vaches plus de lait en soignant d'une manière plus raisonnée. Cette année, par exemple, l'on a cultivé partout, plus de plantes racines plus de blé d'Inde, plus de fourrage vert. C'est à dire en un mot que l'on tâche partout de diminuer le coût de la production du lait pour faire face à l'abaissement des prix sur le beurre et le fromage.

C'est bien cela qu'il faut faire, et aurait-on pu y parvenir si le cultivateur n'eût été renseigné par les cercles agricoles, les conférences, les conventions, etc. Certainement, non. Cette crise dans notre industrie laitière prouve justement le bien incalculable qu'ont produit nos gouvernements en favorisant comme ils l'ont fait depuis quelques années, l'agriculture en général et l'industrie laitière en particulier.

IL EST BIEN TEMPS

De toutes parts dans la province, l'on commence à s'alarmer de la multiplication extraordinaire des mauvaises herbes. Beaucoup de cultivateurs en sont réduits à récolter plus de mauvaises herbes que de bon grain. Plusieurs voudraient bien les extirper de leurs terres, mais des voisins peu scrupuleux rendent inutiles tous leurs efforts; car ces voisins n'ont nul souci de détruire les mauvaises herbes qui croissent par millions chez eux et qui se répandent partout aux alentours.

Il serait grandement temps que nos gouvernements fissent des lois sévères pour empêcher cet état de choses; car le fléau des mauvaises herbes est l'un des pires qui frappent le cultivateur.

LE MESSAGE D'UNE FEMME

Portant des paroles d'espérance aux affligés.

Elle avait souffert d'une maladie de cœur et de foie qui avait épuisé son système nerveux. Elle est maintenant aussi bien que jamais.

Du "Carleton Place Herald". "La vérité est parfois plus étrange que la fiction." Jamais cette phrase n'a trouvé de meilleure application que dans le récit simple de Mme W. H. Edwards, de Carleton Place, fait à un reporter du "Herald", il y a quelques semaines. Mme Edwards est bien connue en cette ville, y ayant demeuré pendant près de vingt-cinq années. Nous donnons son récit dans ses propres paroles. Les voici: "Dans le courant du mois de juillet 1894 je tombai malade, atteinte d'une fièvre, causée par l'empoisonnement du sang et je demeurai entre la vie et la mort pendant huit semaines. Lorsque le médecin parvint à couper la fièvre, je ressentis des douleurs au cœur, j'attrapai la jaunisse et mon foie devint débile. Je ne pouvais dormir et tous mes nerfs étaient terriblement tendus. Pendant ma maladie, lorsque la fièvre disparut, pas moins de trois médecins me donnèrent leurs soins, mais leurs remèdes semblaient inutiles et pendant des mois je demeurai dans ce triste état, ne pensant jamais me rétablir. Ceci continua jusque vers Noël, quand une amie me conseilla d'essayer les Pilules Roses du docteur Williams. Mon mari s'en procura plusieurs boîtes et je commençai à les prendre sans y avoir trop de confiance. Lorsque

j'en eu pris trois boîtes, je commençai à me sentir un peu mieux et l'appétit me revint. Cela m'encouragea de persévérer à prendre les pilules et ma santé continua de s'améliorer. Je recouvrai le doux sommeil, mon cœur cessa de m'inquiéter et mon système nerveux si délabré se fortifia vigoureusement. Ma maladie de foie disparut également, de fait je devins une nouvelle créature. Je me sens maintenant aussi bien que jamais. J'ai pris en tout huit boîtes de pilules et je continue à l'occasion de prendre une pilule si je me sens mal à l'aise. Oui, a-t-il dit, je me félicite d'avoir songé à faire l'essai des Pilules Roses du docteur Williams parce qu'aucune autre médecine n'aurait pu effectuer une telle guérison et me rétablir si parfaitement. Je consens de tout cœur à ce que cette déclaration simple et personnelle soit publiée et j'espère que de pauvres malades seront, ainsi que je l'ai été, restaurés à la santé."

Les Pilules Roses du docteur Williams font le sang pur et riche, atteignant ainsi le mal à la base et le chassant du système, guérissant quand les autres remèdes faillissent. La plupart des maux dont souffre l'humanité sont causés par l'appauvrissement du sang, des nerfs ébranlés ou affaiblis et pour ces maux là les Pilules Roses sont un spécifique qui ramène promptement le malade à la santé. Ces pilules ne sont jamais vendues autrement que dans les boîtes de la compagnie, l'enveloppe portant le nom complet "Dr Williams Pink Pills for Pale People." Toutes les autres sont des contrefaçons et devraient toujours être repoussées. Obtenez les véritables et guérissez.

AGRICULTURE

NOTES INTÉRESSANTES

"Voulez-vous, cultivateurs, combattre la Jaunisse, la Couleure, l'Echaudage, le Verseau?"

"Drainez vos champs, si non, égouttez-les, égouttez-les."

"Voulez-vous vous mettre à l'abri de la germination en javelles?"

"Mettez votre grain en moyettes."

"Voulez-vous préserver votre blé de la Carie ou du Charbon?"

"Chalez la semence."

" Craignez-vous la Rouille?"

"Chalez la semence, égouttez parfaitement, et employez la cendre, la chaux, le plâtre, etc., comme amendements."

"Voulez-vous chasser de vos greniers le Charançon, la Fausse-teigne ou l'Alucite?"

"Employez des herbes aromatiques, de l'Absinthe surtout, et donnez de l'air à vos greniers."

"La Saperde a-t-elle envahi vos champs?"

"Hersez votre chaume aussitôt après la moisson, réunissez-le par tas et mettez-y le feu."

"Enfin voulez-vous vous mettre à l'abri des ravages de la mouche à blé?"

"1o. Semez de bonne heure ou très tard; 2o. Ne semez point sur du chaume de blé attaqué de ta mouché ou dans des champs voisins; 3o. Faites périr les larves qui vous pourrez recueillir en battant et en vannant; 4o. Que les champs et la semence soient bien nets."

"Le cultivateur sage et intelligent qui usera de ces différents moyens pour combattre les ennemis de ses moissons, ne manquera pas d'en reconnaître de suite l'efficacité." — Le Naturaliste Canadien.

L'ARROSEMENT DES JARDINS

L'arrosage des plantes de jardin est souvent plus nuisible qu'utile à la végétation parce qu'il n'est pas assez abondant. Quand la terre est sèche et chaude, un léger arrosage a pour effet d'augmenter sa chaleur et tend plutôt à rendre la surface plus dure et plus sèche. La plus grande partie de nos terrains sont plus ou moins calcaires, et à un certain degré, la chaleur du soleil a le même effet que la chaleur du jour à chaux sur la pierre. L'acide carbonique est chassé et au contact de l'humidité, il se produit de la chaleur, et à moins qu'on emploie une quantité suffisante d'eau, la végétation en souffre. Quand on arrose, il faut que le sol autour des racines soit tout à fait pénétré d'eau et l'arrosage devrait toujours avoir lieu après le coucher du soleil.

Cela est d'abord avec les lois de la nature. Il est rare que la pluie tombe quand luit le soleil, et de plus, quand la nature arrose les plantes, l'air n'est pas sec mais chargé d'humidité. L'eau des mares et les eaux saumoneuses sont bonnes pour le jardin. On peut employer l'eau de puits, mais il est très avantageux

de la laisser se réchauffer à l'air et au soleil pendant le jour. Le purin et les eaux de fumier sont trop forts pour les plantes du jardin qui en souffriraient et en mourraient si on les employait puis en arrosages; il faut auparavant les étendre de beaucoup d'eau. "Quand je veux arroser, dit un praticien, je creuse quelques trous autour des plantes et j'y verse beaucoup d'eau et quand j'ai fini, je ramène la terre sèche sur les trous. Comme cela la surface ne forme pas croûte après l'arrosage et la terre reste bien perméable à l'air, ce qui est un point important pour la croissance des plantes."

CHS. GODMER, —MARCHAND DE— NOUVEAUTES Rue St-Jerome

Camille De Martigny L. B., L. L. B. AVOCAT, PROCUREUR, etc. ST-JEROME, P. Q. la 13-6-95.

PIERRE FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS Cour Supérieure.

PROVINCE DE QUÉBEC District de Montréal, savoir: No. 474.

THE NICHOLS CHEMICAL COMPANY, Demanderesse; contre P. N. KENNEDY, Défendeur, savoir:

1o. Un certain lot de terre situé en la paroisse de Ste-Sophie, district de Terrebonne, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Sophie, comme faisant partie du lot numéro soixante-six (No. 66), contenant qua ante arpents en superficie, plus ou moins—sans bâties; le dit morceau de terre féruit et borné comme suit: borné au nord par un chemin, à l'est par un autre chemin, au sud et à l'ouest par la rivière Jourdain (Jordan river).

2o. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné aux mêmes plan et livre de renvoi officiels, comme faisant partie des lots numéros dix et onze (Nos. 10 et 11), savoir: la partie No. 10 bornée au nord par la rivière Jourdain, au sud par le chemin de front, à l'est par le No. 10, et à l'ouest par le lot No. 12, appartenant à Fred. D. Lawrence.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Sophie, dit district, le SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'aout prochain (1896).

LAPOINTE & PREVOST, Bureau du Sheriff, Sherif. Ste-Scholastique, 1er juin 1896.

A VENDRE

Un lot situé sur la rue St-Georges, de 60 pds x 120 pds avec maison de 24 pds x 30 pds, 2 étages. Un lot situé sur la rue Labelle, 60 pds x 120 pds avec maison privée et magasin, 2 étages. Un lot vacant de quatre emplacements au coin des rues St-Adolphe et St-Georges. Conditions très avantageuses.

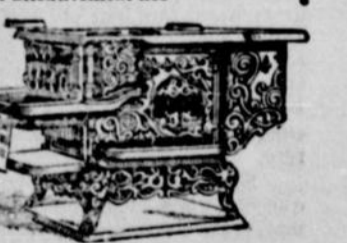
S'adresser au bureau du Nord ou à CLEMENT GAUTHIER, 5 8 96 Sins

Le poêle de cuisine pour éteindre ou retirer le bois dans un usage.

l'Epouse

Est la Tete... de la Famille

lorsqu'il s'agit d'acheter un poêle de cuisine. Nous avons remarqué que, quand une femme d'expérience et de bon jugement a l'occasion d'examiner attentivement nos



Postes de Cuisine à Bois "Perfection"

le préfère à tous les autres, et lorsqu'il est vendu, il demeure vendu, parce qu'il donne entière satisfaction. C'est le poêle le plus commode manufacturé; il réunit en lui-même ces quatre points importants que nous avons toujours eu en vue: cuisson parfaite, facilité d'opération, économie de combustible et durée.

Si votre fournisseur ne peut vous montrer le poêle "Perfection," écrivez-nous directement.

The James Smart Mfg Co., Ltd. BROCKVILLE, ONT.

A vendre par S. G. LAVIOLLETTE, ST-JEROME

LE TRESOR DU CAPITAINE

III

COMMENT M. HINGANT TROUVA CE QU'IL NE CHERCHAIT PAS.

Et il fit sauter d'une main distraite le large cachet rouge qui scellait l'enveloppe. Puis il se mit à lire; mais à peine eut-il rapidement parcouru le contenu du pli ministériel, qu'il devint rouge comme une cerise et qu'il laissa tomber le papier.

—Destitué!... murmura-t-il. Ah! je ne m'attendais pas à ce coup... je ne pouvais pas m'y attendre... car, depuis que je suis magistrat, je n'ai jamais failli à mon devoir... et, depuis que je suis au monde, je crois n'avoir fait que du bien...

M. Hingant, quoiqu'il approchât de la soixantaine, n'avait encore rien perdu des illusions de la jeunesse, car il disait là ce qu'on pense à vingt ans.

—Eh bien, soit! s'écria-t-il en se redressant sous cette injustice, comme un bon cheval se cabre sous un coup d'éperon immérité; on méconnaît mes services; on me chasse comme si j'avais forfait à l'honneur! Je ne réclamerai point, et je ne me plaindrai même pas, car maintenant je suis libre.—Libre! reprit-il avec feu, libre de me consacrer tout entier à une œuvre qui suffira bien à remplir le temps qui me reste à vivre. Je m'appartiens maintenant; je n'ai plus de compte à rendre de mes actions qu'à moi-même, et je puis suivre les inspirations de mon cœur. Allons! il ne sera pas dit que faute d'une étrange... D'ailleurs, je le jure par l'amitié qui nous liait, si je reconnais qu'il voulait réellement tout donner à cette femme, j'exécuterai sa volonté, dussé-je abandonner mon propre bien à ses neveux pour les dédommager. Et, sans plus s'attarder à des discours inutiles, le juge de paix destitué serra la lettre ministérielle à côté du testament de son ami, et sortit précipitamment de la maison.

—Trois semaines pour attendre mon successeur et arranger mes affaires, murmura-t-il en arpentant la lande. Dans un mois, je puis être à Paris, et j'emmènerai Mathurin Callec. Qui sait si ce n'est pas lui qui me fera retrouver Mlle Marie Bréhal?

IV

PART A DEUX.

Les événements sont rares à Cancale, et la succession Léridan suffisait pour défrayer amplement les causeries des oisifs et des curieux du pays. On s'en occupa si bien, que la politique fut oubliée pour un temps, et que la destitution du juge de paix passa presque inaperçue. L'excellent Jean-Marie s'était juré de ne se plaindre de rien, et il se tint parole. L'ingratitude de ses anciens justiciables ne lui arracha pas un seul mot amer, et il accueillit son successeur tout aussi cordialement que si cet étranger ne lui eût pas pris sa place. Aux gens qui venaient lui apporter des compliments de condoléances plus ou moins sincères, il dit simplement qu'il se faisait vieux, qu'il avait du bien et nul besoin de son traitement; qu'ainsi il ne regrettait rien et qu'il n'était même pas fâché de reprendre sa liberté pour s'en aller voyager un peu à Paris et ailleurs.

Personne ne crut à cette résignation surprenante, car, en province, chacun tient à ses fonctions presque autant qu'à son existence, et on y a vu mourir d'une révocation. En revanche, tout le monde demeura persuadé que M. Hingant partait uniquement pour porter lui-même ses réclamations au ministre et tâcher de reconquérir son poste. Jean-Marie laissa dire et fit sans bruit ses préparatifs de départ. A la fin de mars, il avait déjà réglé ses affaires et tout disposé en vue d'une assez longue absence. La vieille Brigitte, qui le servait fidèlement depuis trente ans, restait pour tenir la maison et recevoir les fermages. L'argent ne manquait point au voyageur, car il ne dépendait point ses revenus, et il gardait toujours dans son secrétaire une somme assez ronde.

Rien ne l'empêchait donc de se mettre en route, rien... si ce n'est que Mathurin Callec ne paraissait pas très-pressé de le suivre. Le vieux matelot n'avait pas refusé la proposition d'accompagner à Paris l'ami de son maître; seulement, il avait demandé que M. Hingant lui laissât quelques jours pour conduire le "Goëland" à Granville, où il voulait le remettre en garde à un sien camarade, le seul homme, disait-il, en qui il eût confiance. Le juge de paix s'était prêté de bonne grâce à cette fantaisie, quoiqu'elle lui parût assez singulière. Il était très content que Mathurin se fût décidé à accepter le cadeau des héritiers pour vouloir le contrarier. Dos-de-Marsouin, enchanté, ne quittait presque plus son bateau, n'attendant qu'un bon vent pour traverser la baie et promettant de revenir sous trois jours. Seulement, le bon vent ne soufflait pas.

Cependant, les neveux ne perdaient pas leur temps. La grande affaire des partages avait été menée bon train; on s'était entendu sur tous les points, même sur celui qui avait d'abord soulevé tant d'orages. D'un commun accord, on laissa la maison du corsaire en dehors des lots, et, à défaut de Mathurin Callec, qui refusa de l'habiter, on y installa gratuitement un gendarme retraité et sa femme. Ce brave couple était incapable d'abuser du trésor, s'il y en avait un, et fort en état de le protéger contre toute entreprise.

C'était une précaution que chacun des quatre héritiers prenait à l'endroit des trois autres, une sorte d'assurance mutuelle entre co-hérités un peu sujets à caution. D'ailleurs, ils eurent la prudence de raconter que leur oncle n'avait rien enfoui nulle part, et François Dolley plaisanta même fort agréablement ceux qui croyaient encore ces contes à dormir debout. Il n'y eut pas jusqu'à Mathilde qui ne sût tenir sa langue, bien que la discrétion ne fût pas son fort. Il est vrai qu'elle n'avait pas grande foi dans l'existence d'un trésor quelconque, et de plus, elle avait, pour le moment, toute autre chose en tête.

Elle méditait de prendre son vol vers le Paris de ses rêves, quoique, depuis sa nouvelle fortune, elle eût déjà reçu trois demandes en mariage de ses anciens adorateurs du "Café Militaire". Du reste, elle s'était hâtée de retourner à Saint-Malo, afin d'y conférer sur les nouvelles modes avec les couturières du crû, en attendant mieux.

Charles y était rentré aussi et ne sortait pas de chez son tailleur, tant il était pressé de se faire confectionner une tenue complète d'élegant de haute volée.

Seuls, le maître d'école et Jacques Leplanchais n'avaient pas bougé de chez eux et ne faisaient pas mine de vouloir quitter le pays.

Ils se voyaient fort peu, d'ailleurs, car Dolley passait son temps à régler ses comptes avec ses fermiers, tandis que le marin employait ses loisirs à se promener sur une jolie embarcation qu'il avait fait venir de Saint-Servan. Ils ne se rencontraient guère que sur le port ou au café, quand par hasard le grave instituteur daignait y entrer pour faire son cent de piquet. Leplanchais, lui, était un vieil habitué, et il y arrivait régulièrement après son souper, pour n'en sortir qu'à dix heures. Un certain soir pourtant, un soir que le cousin François n'avait point embelli la réunion de sa présence, Jacques déclara en bâillant qu'il se sentait fatigué d'avoir manié l'aviron toute la journée et qu'il allait se coucher, quoiqu'il n'en fût qu'à son troisième verre de rhum. Les amis voulurent le retenir; mais il resta insensible à leurs prières et aux séductions d'une partie de billard avec le commis à pied des contributions. Il éteignit sa pipe, prit son caban et son

chapeau ciré, paya sa dépense et sortit. On se couche de bonne heure à La Houle, et il ne rencontra sur le port qu'un douanier arpentant mélancoliquement le quai.

Leplanchais eut soin de l'éviter en rasant les maisons, et prit bientôt un sentier qui conduisait au haut de la falaise. C'était une voie caillouteuse, abrupte et malaisée; mais il n'y en avait pas d'autre, quand on voulait suivre à mer haute les sinuosités de la côte. Or, la mer battait justement son plein depuis un quart d'heure. Elle n'allait pas tarder à descendre; mais, en attendant, la grève était impraticable, et Jacques, qui avait sans doute affaire du côté du "Groin", choisissait le chemin le plus court.

Seulement, il fallait qu'il le connût à merveille pour s'y aventurer la nuit, car cette route, accessible tout au plus à des chèvres, côtoyait des précipices fort dangereux, et la lune, à son dernier quartier, n'étant pas encore levée, on voyait à peine où poser le pied. Le hardi neveu ne mit pourtant pas plus d'une demi-heure pour grimper jusqu'au sommet d'un promontoire qui faisait saillie dans la mer en face des îles et du fort des Rimaux, dont il n'était séparé que par un canal étroit. Là, Jacques s'arrêta pour reprendre haleine et aussi pour regarder devant lui et au dessous de lui.

En avant, à quelques centaines de mètres, au-delà d'une anse profonde, la maison du "Pignon Maudit" se détachait comme un gros bloc de pierre sur le ciel sombre. Aucune lumière ne brillait aux fenêtres, car l'ancien gendarme et sa compagnie avaient l'habitude de fermer l'œil en même temps que leurs poules. Immédiatement sous les pieds de l'observateur nocturne la mer miroitait par moments sous l'obscur clarté des étoiles. On aurait dit une vaste plaque de plomb frangée d'argent. Leplanchais s'occupait fort peu de ce merveilleux spectacle des nuages courant dans le ciel et des vagues déferlant sur les rochers. Toute son attention était concentrée sur un seul point, un point noir, invisible pour tout autre que pour lui. Ce point se balançait doucement sur l'eau, en bas et à l'extrémité du cap que couronnait l'habitation de feu Léridan.

A SUIVRE

Combattre un Rhume à Temps... PNY-PECTORAL... Le spécifique contre le RHUME, la TOUX, le CROUP, la BRONCHITE, de l'ENBOUEMENT, etc.



ACADEMIE DE COUPE DE ROBES de Mme THOS. DESORMEAUX. Systeme de coupe de Mme Ethier, de Montreal, ST-JEROME.

Mme THOS. DESORMEAUX ayant acheté de Mme E. L. Ethier, de Montréal, le droit, pour le comté de Terrebonne, d'enseigner son fameux SYSTEME DE COUPE DE ROBES, qui comprend les CORSAGES sans couture et avec coutures; les MANCHES, JUPES, sans couture et avec coutures, DOLMANS, MANTEAUX etc., etc.

Tout le cours est complet et peut s'apprendre dans cinq ou six leçons et Mme Desormeaux a le droit de diplômer ses élèves.

Les élèves de la campagne pourront pensionner à l'Académie.

Pour les conditions d'enseignement et autres détails, écrivez ou adressez-vous à

Mme Thos. DESORMEAUX. Rue Labelle, St-Jérôme. Porte voisine de M. Leclair, voiturier DIPLOMÉE DEPUIS L'OUVERTURE DE L'ACADEMIE: Mmes EUGÈNE LACHAINE, REINE AÏMÉE GODMER, ALPHONSINE DESFORGES, CORDÉLIA DESORMEAUX, St-Jérôme; MADAME JOSEPH HENRI VERDON, Montréal.

A Vendre

Deux emplacements dans la ville de St Jérôme, avec maisons et toutes les dépendances. Conditions faciles. S'adresser à

FRÉDÉRIC GIROUX, ST-JEROME.

ta. 13 5 96.

HOTEL RIENDEAU 58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER MONTREAL.

Cet hôtel de première classe qui était autrefois au No. 64 rue St-Gabriel, vient d'être transporté au No. 60 Place Jacques Cartier. Prix très modérés, cuisine française. J. RIENDEAU. Propriétaire

Favorisez l'Industrie Nationale ET PROFITÉZ DE L'AVANTAGE EXCEPTIONNEL... J. B. ROLLAND & FILS 614 rue Saint-Vincent, MONTREAL.

A. Fiset AGENT Western Assurance Co Bureau PRINCIPAL: TORONTO. 51 ans d'existence CAPITAL \$2,000,000 La meilleure assurance canadienne ETABLÉ 1890.

JOHN B. PERRAULT MANUFACTURIER DE Granit, Marbre, Pierre, Statue, Et toute espèce d'ouvrage de cimetière, Monuments, Coping, Tombes, Poteaux, Lettrage, Etc., Etc.

STE-SCHOLASTIQUE, - Que. 6 m 96 3 ms

The Montreal Business College Coin du Carre Victoria et de la rue Craig MONTREAL.

Scientific American Agency for PATENTS... 42, Carre Victoria, MONTREAL.

Scientific American Agency for PATENTS... 42, Carre Victoria, MONTREAL.

Scientific American Agency for PATENTS... 42, Carre Victoria, MONTREAL.

Hotel BEAULIEU ST-JEROME. Louis Beaulieu, PROPRIÉTAIRE. Vins et Liqueurs de Premier choix. CIGARES Des Meilleures Marques. CUISINE FRANCAISE De premier ordre. SERVICE RAPIDE. Excellent hôtel pour les familles désireuses de passer quelques jours à la campagne. Prix très Modérés.

LE SAMEDI JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ, NUMÉRIQUE LITTÉRAIRE "SOCIAL" 20 PAGES DE MATIÈRE À LIRE. NARGISSE BELISLE FERBLANTIER de St-Jérôme, ayant acheté le droit de manufacture pour le comté de Terrebonne à aujourd'hui en mains plusieurs de ses créanciers qui il peut fournir aux cultivateurs à de très bonnes conditions.

THE MERCHANTS BANK OF CANADA Bureau-Chef MONTREAL Capital pave \$6,000,000 Fonds de reserve 3,000,000 G. HAGUE, J. GAULT, GÉRANT-GÉNÉRAL. Succursales dans toutes les Cites et les Principales Villes de la Puissance du Canada.

S. G. LAVIOLETTE MARCHAND DE Ferronneries, Peintures, Vernis, etc. Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes, coffres forts, aussi poêles, charbon, etc.

LA CELEBRE FABRIQUE DE HARNAIS ET VOITURES HENEY & Co., de Montreal. VOITURES D'ETE & D'HIVER Ces voitures sont garanties de 1ère qualité. M. LAVIOLETTE aura toujours en magasin un assortiment complet et des plus variés à des prix très bas. Rue Saint-Georges, près du Marché S. G. LAVIOLETTE. ST-JEROME.

LIVRES OFFERTS 3 Martyr de l'Amour 4 La roche qui pleure 5 Le remords d'un faussaire 6 Rêves dorés 7 Drama de l'hôtel Woronzoff 8 Les fiançailles de Lorette 9 Le sacrifice d'un fils 10 Le coureur de dot 12 Roman d'une jeune fille pauvre 13 Le roman d'un crime 14 Trahison vaincue par l'amour 15 La vengeance du fiancé 17 Les deux Jeannes 18 Misérable faussaire 19 Le martyr d'une mère 20 La charmeuse COUPON DE PRIME Aux Lecteurs du Journal "LE NORD" Détachez ce coupon et remettez-le avec 9cts. en timbres-postes, pour chaque volume désiré ou 25cts pour 3 volumes au choix, au Bureau du "Nord" à Saint-Jérôme, et vous recevrez les numéros demandés franco par la poste dans les huit jours qui suivront votre envoi. Ecrivez votre nom et adresse très lisiblement, et désignez les ouvrages désirés, par numéros seulement.